

DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS DE ROUEN

Rouen, le 27 mai 2011

PÔLE D'ACTION ÉCONOMIQUE

CELLULE CONSEIL AUX ENTREPRISES

13, avenue du Mont Riboudet

BP 4084

76022 ROUEN CEDEX 03

Site Internet : www.douane.gouv.fr

Dossier suivi par : Nicole Cabaud / Béatrice Durantin

Téléphone : 02 35 52 36 05 / 02 35 52 36 06

Télécopie : 02 35 52 36 82

Mél : pae-rouen@douane.finances.gouv.fr

Réception sur rendez-vous

NOTE AUX OPÉRATEURS

N° : 11001357

Madame, Monsieur,

Etes-vous sûrs de pouvoir conserver vos clients coréens après le 1er juillet 2011 ?

Vous n'avez pas de clients coréens, mais vous souhaitez rester dans la course à l'exportation sur vos autres marchés.....

Maîtrisez le facteur « origine » !

L'Union européenne a conclu, en octobre 2010, un accord de libre échange (ALE) avec la Corée du Sud. Ratifié par le Parlement européen le 17 février 2011, **cet accord entrera en vigueur le 1^{er} juillet prochain**. Accord commercial d'un type nouveau, il dispose dans son protocole consacré aux règles d'origine que seule la déclaration d'origine sur facture peut être utilisée comme document justificatif de l'origine préférentielle.

L'EUR1 ne pourra pas être utilisé dans le cadre de cet accord de libre échange. Dès lors, les exportateurs français qui veulent faire bénéficier leurs clients coréens des avantages tarifaires de cet accord doivent prendre impérativement le statut d'exportateurs agréés avant le 1^{er} juillet 2011.

J'attire votre attention sur l'importance de l'enjeu pour votre entreprise, dans la mesure où elle possède des marchés en Corée du Sud : si votre entreprise bénéficie du statut d'exportateur agréé au 1^{er} juillet 2011, elle sera en mesure de rivaliser avec la concurrence européenne sur les marchés sud-coréens, puisqu'elle pourra certifier

l'origine préférentielle de ses produits et permettra ainsi à ses clients d'obtenir les avantages tarifaires préférentiels à l'importation en Corée du Sud.

Un courrier alertant les entreprises concernées par cette échéance vous a été adressé au mois de mars 2011. Pourtant, malgré les conséquences induites par cet accord, peu d'entreprises ont pris la mesure de l'enjeu et se sont manifestées auprès de la douane.

Aussi, afin de vous aider à maîtriser la notion d'origine préférentielle, la direction régionale des douanes de Rouen et le réseau *CCI international* organisent une réunion douane-entreprises consacrée à la présentation du statut d'exportateur agréé pour la certification d'origine sur facture :

le jeudi 23 juin 2011

à 9h30

à la chambre de commerce et d'industrie

7 quai de la bourse à Rouen

Ce sera l'occasion pour vous de faire le point sur la notion d'origine préférentielle, de découvrir le statut d'exportateur agréé pour la certification d'origine sur facture et ses avantages pour vos marchés d'exportation dans des pays bénéficiant d'accords préférentiels et surtout, de connaître les mesures à prendre pour conserver vos marchés en Corée du Sud.

Si vous le souhaitez, l'après midi, vous pourrez bénéficier, sur inscription préalable, d'un rendez vous personnalisé pour vous aider dans vos démarches d'agrément.

Je vous remercie de bien vouloir me retourner le coupon-réponse ci-joint, pour le vendredi 17 juin au plus tard.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le directeur régional,

Signé

Jean-Luc CORNILLOU



Conservez vos clients coréens après le 1er juillet 2011

Restez dans la course à l'exportation sur vos autres marchés

Devenez exportateur agréé pour la certification d'origine sur facture !

Jeudi 23 juin 2011

9H30

Accueil dès 9h00

**Chambre de commerce et d'industrie de Rouen
7, Quai de la Bourse
76000 ROUEN**

Merci de retourner ce coupon réponse par fax au **02.32.38.81.07** avant le 17 juin de préférence

Société :

Tél : Fax :

Courriel :

Participera à la réunion

Ne participera pas à la réunion

Nombre de personnes :

Noms des participants :

.....

Souhaite bénéficier d'un entretien personnalisé avec le service des douanes, le 23 juin après midi, à la CCI

Les entretiens se déroulent sur une durée maximum de 45 minutes, selon les vacations suivantes :

14h-14h45, 15h00-15h45, 16h-16h45

3 rendez vous sont programmables par vacation.